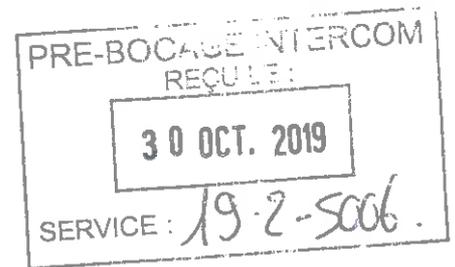




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE



Le Préfet de région

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Cyrille BILLARD  
02 31 38 39 16

cyrille.billard@culture.gouv.fr

Références : PA01447519D0005-5

à

Service urbanisme - PBI  
31 Rue de Vire  
AUNAY-SUR-ODON  
14260 LES MONTS D'AUNAY

CAEN, le 28 OCT. 2019

### Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet :** Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive  
**Références :** VAL-D'ARRY (CALVADOS), Voie communautaire n° 7  
PA01447519D0005  
Mon courrier du 18 octobre 2019  
Livre V du Code du patrimoine  
**P.J. :** Arrêté n° 28-2019-707 du 24 octobre 2019 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Après examen du dossier d'aménagement visé en référence, j'ai décidé que des mesures d'archéologie préventive seront mises en œuvre préalablement à la réalisation de ce projet. J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n° 28-2019-707 du 24 octobre 2019, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
Le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
La conservatrice régionale de l'archéologie *par interim*,

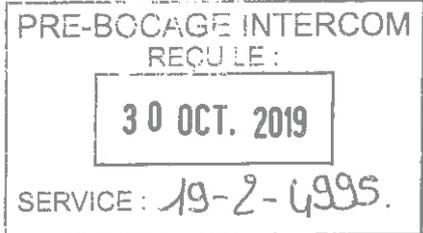
Nicola COULTHARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION NORMANDIE



Arrêté n° 28-2019-707 du **24 OCT. 2019**  
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° SGAR/19.076 du 23 avril 2019 portant délégation de signature générale d'activités du Préfet de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PA01447519D0005, permis d'aménager, déposé par – PRE-BOCAGE INTERCOM (M. Gérard LEGUAY, 31, rue de Vire 14260 Les Monts-d'Aulnay– pour le projet « Voie communautaire n° 7 » localisé à VAL-D'ARRY, transmis par Service urbanisme - PBI, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 16 octobre 2019 ;

Considérant que, par leur forte emprise et leur localisation dans un secteur particulièrement mal documenté sur le plan des occupations anciennes, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

## ARRÊTE

**Article 1** - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « Voie communautaire n° 7 », sis en :

RÉGION : NORMANDIE

DEPARTEMENT : CALVADOS

COMMUNE : VAL-D'ARRY

Lieudit ou adresse : Voie communautaire n° 7

Cadastre : Section : A, Parcelles : 90, 91, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 356 et CR 13

Réalisé par : PRE-BOCAGE INTERCOM

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 58 591 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

**Article 3** - Objectifs scientifiques

